

ARC A POULIES

CHAMPIONNAT DU MONDE BERLIN (GER) – 31/07/23-06/08/2023

COUPE DU MONDE JEUX EUROPEENS

Le nombre de places pour le championnat du Monde est de 3 tireurs maximum par genre.
Le processus de sélection est ouvert à tous les archers licenciés à la FFTA pour la saison 2023, de nationalité française.

PROCESSUS DE SELECTION

Chaque archer se présentant au processus de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

Pour être sélectionnable, chaque archer devra :

- Etre licencié à la FFTA en 2023 et être de nationalité française,
- Faire acte de candidature par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 13 mars 2023,
- Faire parvenir par mail (a.reculet@ffta.fr) avant le 13 mars 2023, une copie numérisée de son passeport dont la date de validité devra être supérieure au 28 décembre 2023,
- Pour les mineurs, être en possession d'une autorisation annuelle de sortie du territoire (en faire parvenir une copie à a.reculet@ffta.fr avant le 13 mars 2023),
- S'il est inscrit sur liste ministérielle, être à jour de sa surveillance médicale réglementaire 2023.

Le processus de sélection s'appuie sur 3 étapes.

1^{ère} étape de sélection

La 1^{ère} étape de sélection se déroulera du 24 au 26 mars à Compiègne sous la forme suivante :

J1 : 2x36 flèches + 2 matchs simulés

J2 : 2x36 flèches + 3 matchs simulés + 2 tournois à élimination directe (à partir des 1/4, avec finale bronze et or en tir alterné)

J3 : 4 blocs de 5 volées de 3 flèches en temps restreint (20 sec./flèche et pause entre les flèches) + 1 tournoi à élimination directe (à partir des 1/4, avec finale bronze et or en tir alterné).

2^{ème} et 3^{ème} étapes de sélection

Les 2^{èmes} et 3^{èmes} étapes de sélection s'appuient sur le tir de qualification de l'épreuve individuelle de la 1^{ère} et la 2^{ème} manche de D1 qui se dérouleront respectivement le 6 mai à Smarves et le 3 juin à Compiègne.

Le règlement de ces étapes et les modalités de classement sont détaillées en annexe.

CHAMPIONNAT DU MONDE

L'équipe de France qui participera au championnat du Monde se déroulant à Berlin du 31 juillet au 6 août 2023 sera :

- Composée du premier archer du classement final du processus de sélection,
- Complétée dans son intérêt, par le comité de sélection d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

La sélection définitive pour le championnat du Monde sera effective au plus tard le 06/06/23.

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la fin du Championnat du Monde conduit sous la responsabilité des entraîneurs nationaux.

MANCHES COUPE DU MONDE

Pour chaque manche de la coupe du Monde, la direction technique nationale composera l'équipe de France, dans l'intérêt de celle-ci, d'un ou plusieurs archers ayant pris part au processus de sélection.

La sélection pour la 1^{ère} manche sera définitive au plus tard le 28/03/2023.

La sélection pour le 2^{ème} manche sera définitive au plus tard le 09/05/2023.

La sélection pour la 3^{ème} manche sera définitive au plus tard le 06/06/2023.

La sélection pour la 4^{ème} manche sera définitive au plus tard le 07/08/2023.

Les archers ainsi sélectionnés s'engagent à respecter le programme de préparation et d'actions jusqu'à la compétition considérée.

JEUX EUROPEENS

L'équipe de France qui participera aux Jeux Européens se déroulant à Krakow (Pologne) du 23 au 29 juin sera composée par le comité de sélection dans l'intérêt de l'équipe de France d'un archer par genre ayant pris part au processus de sélection en équipe de France senior.

La sélection pour les Jeux Européens sera effective au plus tard le 22/05/2023.

Généralités communes à l'ensemble des modalités de sélection

La DTN et le comité de sélection composeront les équipes de France en prenant en compte les résultats des épreuves de sélection, mais également l'état d'esprit et le comportement de chaque archer, ainsi que ses résultats antérieurs.

En outre, la DTN et le comité de sélection sauront prendre en compte d'éventuels impondérables.

En cas de modification du calendrier et/ou du règlement international ou en cas de contraintes sévères liées au contexte sanitaire et empêchant le déroulement normal du mode de sélection, celui-ci deviendrait caduc. Un nouveau mode de sélection serait alors proposé par la DTN.

Chaque archer se présentant à une épreuve de sélection en équipe de France s'engage à être disponible pour suivre le programme de préparation jusqu'à la fin de la compétition considérée.

ANNEXE

REGLEMENT DES EPREUVES DE SELECTION ET MODALITES DE CLASSEMENT

Le coût de l'inscription à l'épreuve de sélection s'élève à 30 euros.

2x36 flèches

A l'issue de chaque 2x36 flèches, un classement est établi à partir de la somme de scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 10, nombre de X).

En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	8
2	7
3	6
4	5

5	4
6	3
7	2
8	1

Cinq points de bonus pourront être attribués en cas de record de France.

Matches simulés

A l'issue de chaque match simulé, un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X est pris en compte.

En fonction de ce classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	2
2	1.5
3	1
4	0.5

Des points de bonus pourront être attribués selon les modalités suivantes :

Chez les hommes : 2 points pour un score de 150 points sur un bloc de 5 fois 3 flèches.

Chez les femmes : 2 points pour un score de 149 points sur un bloc de 5 fois 3 flèches.

A l'issue des deux 2x36 flèches et des 5 matches simulés, un classement provisoire est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, la somme des scores est prise en compte puis le nombre de 10, puis de X. Si une égalité demeure, un tir de barrage pourra être organisé.

Tournoi

Les tournois de matchs à élimination directe sont organisés. Le tableau de matchs est établi en fonction du classement provisoire qui précède le tournoi considéré.

Le tournoi débute en 1/4 de finale (1^{er} vs. 8^{ème}, 2^{ème} vs. 7^{ème}, ...) et s'achève en finale.

Des points de bonus sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	10
2	8
3	6
4	4
5	2
6	1
7	0.5

Des points de bonus pourront être attribués selon les modalités suivantes :

Chez les hommes : 2 points pour un score de 150 points.

Chez les femmes : 2 points pour un score de 149 points.

Blocs de 5 volées de 3 flèches en temps restreint

Quatre blocs de 5 volées de 3 flèches sont tirés en temps restreint : 20 secondes par flèche, avec une pause observée entre chaque flèche.

A l'issue des 4 blocs, un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, le nombre de 10 puis de X est pris en compte.

En fonction de ce classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	10
2	8
3	6
4	4

5	2
6	1
7	0.5

Des points de bonus pourront être attribués selon les modalités suivantes :

Chez les hommes : 2 points pour un score de 150 points sur un bloc de 5 fois 3 flèches.

Chez les femmes : 2 points pour un score de 149 points sur un bloc de 5 fois 3 flèches.

A l'issue de l'ensemble des épreuves de la 1^{ère} étape, un classement final est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, la somme des scores (hors tournoi) est prise en compte puis le nombre de 10, puis de X. Si une égalité demeure, le nombre de points de bonus est pris en compte, puis le nombre de victoires.

Tir de qualification D1

A l'issue de chaque tir de qualification (2x36 flèches), un classement est établi à partir de la somme des scores. En cas d'égalité, la règle internationale de départage est appliquée (nombre de 10, nombre de X). En fonction du classement, des points sont attribués selon les modalités suivantes :

Classement	Points
1	10
2	8
3	6
4	4
5	2
6	1

Cinq points de bonus pourront être attribués en cas de record de France.

A l'issue du processus de sélection, un classement final est établi à partir de la somme des points obtenus. En cas d'égalité, la somme des scores (hors tournoi) est prise en compte puis le nombre de 10, puis de X. Si une égalité demeure, le nombre de points de bonus puis le nombre de victoires est pris en compte.